

SEANCE DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six du mois de février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Mourens, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe PORTEJOIE.

Etaient présents : BEHAGHEL Hubert, GOURD Allain, MODET Denis, MODET Fabienne, DUBOURG Jean-Luc, LASSALLETTE Sébastien, PORTEJOIE Philippe.

Était excusée : COLLE Amélie.

Était absent : VIDEAU Amadine.

Mme Fabienne MODET est désignée secrétaire de séance.

Table des matières

1.	COMPTE UNIQUE FINANCIER 2025.....	1
2.	AFFECTATION DU RESULTAT 2025.....	2
3.	ELECTIONS MUNICIPALES 15 MARS 2026 - PERMANENCES ELECTORALES.....	3

La séance est ouverte avec l'adoption à l'unanimité du précédent procès-verbal.

1. COMPTE UNIQUE FINANCIER 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne M. Hubert BEHAGHEL, Président de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte

Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	320 230.92 €	326 749.42 €	20 174.58 €	41 995.52 €	340 405.50 €	368 744.94 €
Résultats reportés 2024		482 489.21 €	28 965.51 €		28 965.51 €	482 489.21 €
TOTAUX	320 230.92 €	809 238.63 €	49 140.09 €	41 995.52 €	369 371.01 €	851 234.15 €
Résultats de clôture		489 007.71 €	7 144.57 €			481 863.14 €
Restes à réaliser			41 500.00 €		41 500.00 €	
TOTAUX CUMULES	320 230.92 €	809 238.63 €	90 640.09 €	41 995.52 €	410 871.01 €	851 234.15 €
RESULTATS DEFINITIFS		489 007.71 €	48 644.57 €			440 363.14 €

Hors de la présence de M. Philippe PORTEJOIE, Maire, sous la présidence de M. Hubert BEHAGHEL, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le CFU 2025 ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2. AFFECTATION DU RESULTAT 2025.

Après avoir examiné le Compte Administratif 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	6 518,50
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	482 489.21
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	489 007.71
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-7 144.57
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-41 500.00
Besoin de financement F. = D. + E.	48 644.57
AFFECTATION = C. = G. + H.	489 007.71
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	48 644.57
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	440 363.14
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

3. ELECTIONS MUNICIPALES 15 MARS 2026- PERMANENCES ELECTORALES

Dans le cadre des élections municipales du 15 mars 2026, les permanences du bureau électoral ont été fixées comme suit :

8 H 00 - 13 H 00	13 H 00 - 18 H 00
AMÉLIE COLLE	HUBERT BEHAGHEL
JEAN-LUC DUBOURG	ALLAIN GOURD
SÉBASTIEN LASSALLETTE	FABIENNE MODET
DENIS MODET	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le/la secrétaire de séance,

Monsieur le Président de séance,